

Département de la Savoie  
Albertville 1 – Canton n° 3  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 10 Juillet 2020 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

**Absents :**

**Excusés :**

Régine VIBERT (pouvoir de vote à Marie-Christine DORIDANT)

**Secrétaire de séance :**

Anaïs CURTILLAT

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 26 Juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Anaïs CURTILLAT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de trois points supplémentaires :
  - COVID-19 : Fonds d'urgence aux collectivités – Demande de subvention.
  - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : Modification des alinéas 2 et 3 de l'article 1.
  - Convention de soutien à l'aide à domicile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

### **Elections sénatoriales – Désignation des délégués titulaires et suppléants :**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil Municipal installe le bureau électoral présidé par le Maire et comprenant les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes, afin d'élire ses 3 délégués titulaires et ses 3 délégués suppléants, en vue de l'élection des sénateurs :

Président : Philippe BRANCHE, Maire

Les deux membres les plus âgés : Ginette FALCOZ-RIGOTTI et Marie-Christine DORIDANT

Les deux membres les plus jeunes : Anaïs CURTILLAT et Gabriel MARQUES.

.../...

Se portent candidats **titulaires** : Samuel DELTOUR, Bernard PIVIER et Evelyne PELLICANO

Chaque conseiller dépose une enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

**Résultat du premier tour de scrutin :**

- Nbre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombres de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

**Ont obtenu :**

- Monsieur Samuel DELTOUR : 15 voix
- Monsieur Bernard PIVIER : 15 voix
- Madame Evelyne PELLICANO : 15 voix

Ils ont proclamé élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

Se portent candidats **suppléants** : Marie-Christine DORIDANT, Bernadette AMIEZ et Denis BIBOLLET-RUCHE.

Chaque conseiller dépose une enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

**Résultat du premier tour de scrutin :**

- Nbre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombres de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

**Ont obtenu :**

- Madame Marie-Christine DORIDANT : 15 voix
- Madame Bernadette AMIEZ : 15 voix
- Monsieur Denis BIBOLLET-RUCHE : 15 voix

Ils ont proclamé élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

**COVID-19 : Fonds d'urgence aux collectivités – Demande de subvention.**

Monsieur le Maire expose que suite à la crise sanitaire, le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID-19, pour les collectivités afin de les aider à financer les achats (gels hydroalcoolique, masques, etc...) et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (écoles, mairies,...). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : Modification des alinéas 2 et 3 de l'article 1.**

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 25 Mai dernier, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder certaines délégations au Maire, afin de favoriser une bonne administration communale. Or, le contrôle de légalité demande qu'il soit précisé dans les alinéas 2 et 3 de l'article 1 de la délibération, dans quelles limites le Conseil Municipal fixe ces délégations. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes :

.../...

- Alinéa 2 : «De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, **dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- Alinéa 3 : De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, **dans la limite du montant inscrit au Budget Primitif et aux décisions modificatives de l'année budgétaire en cours**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris **au réaménagement de la dette en cours (faculté de passer d'un taux variable à un taux fixe, faculté de modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, faculté de modifier la périodicité et le profil du remboursement du prêt en procédant à des remboursements anticipés, possibilité de rembourser la durée du prêt)**, et aux opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.  
**Par rapport aux emprunts, la délégation du Maire s'exercera pour réaliser tout investissement**

### Convention de soutien à l'aide à domicile.

Monsieur le Maire expose que l'association d'aide aux familles à domicile intervient auprès de familles cevinoises qui ont dû temporairement, faire face à certaines difficultés de leur vie quotidienne (une ou plusieurs naissances, problèmes de santé, hospitalisation, ...). Ces interventions sont facturées à la Commune selon une convention qui est à renouveler tous les 3 ans. Il est proposé d'approuver le renouvellement de cette convention de soutien pour les années 2020-2021 et 2022 et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### ↳ Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 26 Juin 2020 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les compteurs Linky, propriétés d'Enedis, sont installés à l'initiative de ce fournisseur d'électricité et non pas sur décision de la Commune, comme il a été indiqué à certains usagers.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Aime Country concernant le renouvellement de la convention d'occupation de la salle pour la saison 2020-2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour appliquer une remise exceptionnelle de 50 % sur le prix de la location, compte-tenu de la crise sanitaire qui n'a pas permis l'utilisation de la salle de Mars à Juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

CEVINS le 16 Juillet 2020.



P/Le Maire empêché,  
L'Adjoint,

*(Signature)*  
Marie-Christine DORIDANT